Image not found or type unknown

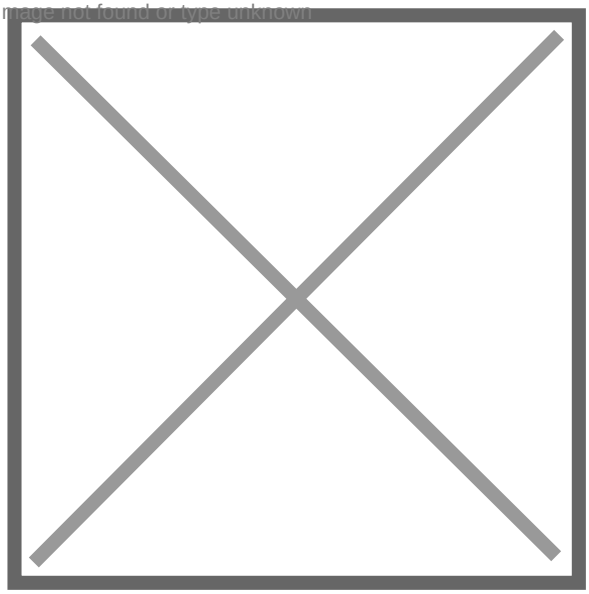

Problème entre associé dans une sarl

Par **Muloka**, le **13/12/2008** à **02:45**

Bonjour,

J'ai un soucis je suis assosicié minoritaire dans une SARL avec 2 autres associés A (l'investisseur) et B celui qui s'occupe de faire les chèques pour une gérance d'une durée de 3 ans . Cela fait un an et demi .

Je suis aussi gérant, j'ai signé une procuration pour les chèques ainsi l'associé B signe les chèques et s'occupe des factures. Je suis le seul à travailler j'ai apporté en quelque sorte mon industrie mais ce n'est pas marqué sur les statuts.

Or la société n'a pas bien marché cet été , ainsi la pression est montée et l'entente entre les associés s'est détériorée.

A coté de cela j'ai pu remarqué plusieurs chose douteuse :

- Mes fiches de paye de gérant ont été rétrogradées à garçon de café car soit disant la comptabilité n'aurait pas cotisé à la caisse des cadres .

- L'associé B se fait des fiches de paye entant que serveur mais ne travail pas .

- l'associé A investit de l'argent alors que c'est une gérance et se fait remboursé en chèque par la société (exemple : pour des travaux , ou achat de meuble) Je ne connais pas

exactement combien il a investit mais lors d'une conversation pour renégocier mon départ il m'a dit qu'il se faisait rembourser par chèque .

A l'heure actuelle la maisentente est telle qu'ils ne veulent plus que je vienne travailler il m'ont dit de prendre des vacances . Ils ont employé 2 personnes pour me remplacer ça fait un mois que je n'y suis pas allé (ça fait un an et demi que je travaillais avec eux). Il m'ont préparé une lettre de démission car ils ne veulent pas me renvoyer de peur que je les poursuive et parce qu'ils aurait pas les moyens de m'indemniser ... Or si je démissionne j'ai pas de chomage .

Ils prévoient de rendre le bail au propriétaire .

Ils me font du chantage soit je démissionne et garde les parts soit je suis tjs le gérant et tte les responsabilités sont pour moi .

J'aimerais savoir jusqu'où vont mes responsabilité ?
Quels préjudices peuvent ils me reprocher ?
Que dois faire pour me défendre et pour attaquer ?
Si ils doivent m'indémniser qui paye la société ou eux ? comment ça se passe vu que je suis à la fois employé et associé je me retourne pas contre moi même ?

Par **marie**, le **10/01/2009** à **18:44**

Vous êtes d'une part gérant salarié et de l'autre associé.
Si vos associés souhaitent vous rachetter vos parts, ils doivent le faire sur leur propre argent.
Ainsi, lorsque vos parts seront vendues, vous ne serez plus associé.
Concernant votre statut de gérant salarié, c'est à l'entreprise de vous licencier tout en respectant, si elles existent, les dispositions statutaires.
A savoir: Le statut de gérant est souvent sinonyme de je suis responsable de tout

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés